

COMMUNIQUE DE PRESSE

Regroupement National des Organismes Gestionnaires des Centres de Santé
9 février 2009

« Hôpital Patients Santé et Territoire » :
position des gestionnaires de centres de santé

La discussion parlementaire sur le projet de loi « Hôpital Patients Santé et Territoire » va débiter le 10 février 2009. A la lecture de ce texte les organismes gestionnaires de centres de santé, regroupés au sein du RNOGCS, souhaitent, au-delà de leurs propres observations, faire part de certaines de leurs propositions quant au devenir des centres de santé dans la nouvelle organisation du système de santé :

→ le RNOGCS demande que les centres de santé soient identifiés dans la liste des acteurs de soins de premiers recours.

Les centres de santé sont des structures de soins ambulatoires répondant aux besoins des usagers et des pouvoirs publics dans l'accès aux soins pour tous : ils sont tenus au respect des tarifs conventionnés et à la pratique du tiers payant, leur mode d'exercice regroupé et coordonné les caractérise. Ils offrent une gamme complète de soins (médecine générale, médecine spécialisée et plateaux techniques, soins infirmiers, soins dentaires) et concourent, dans les faits, à l'offre de soins de premier recours. Cette réalité doit être reconnue expressément dans la loi.

→ le RNOGCS demande le maintien de l'instance nationale de concertation des centres de santé.

Structures de proximité, ils constituent, de par leurs missions et leur mode de fonctionnement, des lieux d'innovation dans la prise en charge coordonnée des patients, la prévention et le partage de compétences entre professionnels. Il est indispensable que ces structures puissent conserver un lieu de concertation nationale sur les textes réglementaires les régissant, ainsi que sur les projets sanitaires et sociaux qu'elles peuvent mettre en place.

→ le RNOGCS réclame l'assurance d'une représentation des centres de santé dans les instances régionales.

Les centres de santé constituent un acteur régional indispensable du système de soins, ils doivent à ce titre être représentés, en tant qu'acteurs de santé, dans les instances régionales prévues par le projet de loi dans chaque région.

LE REGROUPEMENT NATIONAL DES ORGANISMES GESTIONNAIRES DE CENTRES DE SANTÉ (RNOGCS)

Le RNOGCS regroupe, depuis près de 20 ans, la grande majorité des représentants des centres de santé existants. Il est composé de 9 institutions nationales reconnues représentatives par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports :

A DOMICILE Fédération Nationale - CANSSM : Caisse Autonome Nationale de Sécurité Sociale dans les Mines - **CNLCS** : Comité National de Liaison des Centres de Santé - **CRF** : Croix-Rouge Française - **FMF** : Fédération des Mutuelles de France - **FNMF** : Fédération Nationale de la Mutualité Française - **REPSA** : Religieuses présentes dans la Santé - **Union Nationale ADMR - UNIOPSS** : Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux - **C3SI** : Confédération des unions régionales des Centres de Santé Infirmiers Communautaires

LES CENTRES DE SANTÉ EN FRANCE

Les centres de santé représentent environ 5 % des dépenses du champ ambulatoire. On dénombre aujourd'hui près de 1 500 centres de santé (regroupant environ 14 000 personnels soignants), se répartissant entre : **centres de soins infirmiers : 37 %**, **centres de santé dentaire : 34 %**, **centres de santé médicaux et polyvalents : 29 %**